\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mr. Abdul Haq Wasiq  
Director of Intelligence  
General Directorate of Intelligence  
Chaharahi Zanbaq  
Kabul  
Afghanistan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Directeur,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude au sujet de l’arrestation arbitraire et de la détention du cinéaste Sayed Rahim Saidi.**

Le 14 juillet 2024, Sayed Rahim Saidi et son fils ont été arrêtés arbitrairement par des membres du 40e District de la Direction générale du renseignement (GDI) des talibans à Khushhal Khan Mena, dans le 5e District à Kaboul. Au moment de l’arrestation, quatre soldats talibans de la GDI, le visage couvert, les ont encerclés. Sans explication ni mandat d’arrêt officiel, ils ont couvert les visages de Sayed Rahim Saidi et de son fils de tissus noirs et les ont emmenés au 40e District de la GDI. Son fils a été libéré après un interrogatoire, tandis que Sayed Rahim Saidi a été maintenu en détention pour un nouvel interrogatoire. Il a ensuite été accusé de diffuser de la propagande contre les autorités talibanes de facto, une accusation fondée sur ses films passés et sur un nouveau film qui était en préparation et portait sur l’interdiction de l’éducation des filles imposée par les talibans. Le 19 décembre 2024, le cinéaste a été jugé lors d’un procès inique devant le tribunal taliban de Kaboul, sans bénéficier de l’assistance d’un avocat. Le juge taliban l’a inculpé de propagande contre les autorités talibanes de facto et l’a forcé à accepter les accusations ou à être jugé lors d’un un second procès à l’issue duquel son incarcération serait très probablement prolongée. Privé d’un procès équitable, en l’absence d’avocat et par crainte de devoir rester derrière les barreaux, il a accepté le verdict. Depuis son arrestation, il est gravement malade, souffrant d’une hernie discale lombaire et de problèmes de prostate, et n’a pas accès à des soins adéquats ni aux médicaments dont il a besoin. Sa famille est extrêmement préoccupée par son état de santé.

La situation de Sayed Rahim Saidi constitue une violation flagrante du droit à la liberté d’expression garanti par l’article 19 de la Déclaration universelle des droits de l’homme (DUDH) et des droits à un procès équitable garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l’Afghanistan est partie.

Aussi je vous prie instamment de:

* **libérer Sayed Rahim Saidi immédiatement et sans condition;**
* **dans l’attente de sa libération, il doit être autorisé à communiquer sans délai avec ses avocats, à recevoir des soins médicaux adéquats et à être protégé contre la torture et les mauvais traitements. En outre, il doit être détenu dans des conditions conformes aux normes internationales relatives au traitement des prisonniers;**
* **mettre fin aux détentions arbitraires, à la torture et aux mauvais traitements visant les personnes qui défendent les droits humains et notamment celles qui font campagne de façon pacifique pour promouvoir le changement social et la non-discrimination.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de ma haute considération,

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_